

Créer son entreprise de soutien scolaire

Description

Créer une entreprise de soutien scolaire nécessite peu d'investissement de départ, mais demande beaucoup de talents. La recherche de clients peut aussi poser problème. Il est alors essentiel de se faire connaître dans le milieu avant même de démarrer l'activité. Pour y parvenir, il vaut mieux opter pour la création d'entreprise en franchise.

Il convient également de savoir que le [marché du soutien scolaire](#) est en constante évolution en France. Il s'agit d'une activité non réglementée. En effet, les entrepreneurs sont nombreux à se lancer dans le domaine.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une entreprise de soutien scolaire ?

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une entreprise qui **dispose d'une équipe d'enseignants privés chargés de donner des cours de soutien scolaire** à domicile. Elle offre une aide personnalisée aux élèves, sous forme de remédiation ou de tutorat. Les parents sont nombreux à faire appel à son service dès la rentrée ou en milieu d'année scolaire.

À qui s'adresse-t-elle ?

L'entreprise de soutien scolaire **s'adresse surtout** :

- Aux parents qui ne disposent pas assez de temps pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs ;
- Aux élèves en difficulté ;
- Aux élèves timides et réservés ;
- À tout élève souhaitant maintenir son niveau.

Quel mode d'intervention choisir ?

Lorsque l'on souhaite évoluer dans le domaine du [soutien scolaire](#), on a le choix

entre :

- Intégrer une structure ;
- Devenir indépendant.

Intégrer une structure

Il est difficile de créer son entreprise de soutien scolaire, en espérant se faire une place sur le marché, en partant de zéro. C'est pourquoi il est **préférable d'opter pour la création d'une entreprise en franchise.**

Il s'agit d'une solution qui **permet à l'entrepreneur de bénéficier d'une meilleure image**, en plus du savoir-faire qu'il puisera au cours de cette expérience. En effet, il profitera de la notoriété d'un réseau, ce qui lui sera d'une aide précieuse aussi bien dans la :

- Création d'entreprise ;
- Gestion courante de l'entreprise ;
- Recherche de clients.

Être indépendant

Certaines personnes expérimentées dans le domaine préfèrent exercer en tant que professeurs indépendants. D'ailleurs, **recruter des intervenants pédagogiques de qualité compte parmi les principaux défis des entreprises** de soutien scolaire.

Quel régime juridique choisir pour le professeur indépendant ?

Le professeur indépendant a le **choix entre plusieurs régimes juridiques**. Il peut même opter pour des statuts alternatifs à l'entreprise privée tels que :

- L'[association loi 1901](#) ;
- L'entrepreneur-salarié en coopérative d'activité et d'emploi ;
- Le chèque emploi service.

L'entreprise individuelle

Parmi les régimes juridiques envisageables figurent :

- La micro-entreprise de soutien scolaire ;
- L'EI ou [Entreprise individuelle](#) en nom propre.

La micro-entreprise est le régime le plus adapté à l'activité de soutien scolaire. Au sujet des deux autres options, elles peuvent réserver de mauvaises surprises en matière de paiement des charges sociales. En effet, elles risquent de varier considérablement d'une année à l'autre, étant calculées sur les bénéfices.

Bon à savoir : en raison de la limite du CA ou chiffre d'affaires, le statut d'auto-entreprise est déconseillé. En effet, il faudra recruter des professeurs.

L'entreprise unipersonnelle

L'entrepreneur peut également **opter pour des entreprises unipersonnelles** telles que :

- La [SASU](#) ou Société par actions simplifiée unipersonnelle ;
- L'EURL ou Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

La première présente **l'inconvénient d'être plus coûteux**. Quant à la seconde, elle est plus adaptée au soutien scolaire. Cependant, elle ne convient pas vraiment à une petite activité ou à une activité secondaire.

À noter : si l'entrepreneur opte pour une forme de société (SASU, EURL, etc.), il aura le choix de s'associer ou non et de devenir ou non assimilé salarié ou travailleur non-salarié.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Une fois que le régime juridique est choisi, il est nécessaire de :

- Rédiger les statuts ;
- Publier une annonce légale ;
- Effectuer le [dépôt de capital](#) ;
- Remplir le formulaire les formulaires sur le site du guichet unique ;
- Souscrire une assurance RC Pro ;
- Rédiger un acte de nomination du dirigeant.

Autre étape importante, il est préférable d'**effectuer une déclaration de services à la personne auprès de la Direccte**, ce qui permet de :

- Bénéficier d'un taux de TVA réduit ;
- Faire profiter aux clients d'une réduction d'impôt de 50 %, dans la limite de 12 000 euros par an.

Bon à savoir : il est **possible de confier la création de son entreprise de soutien scolaire à des experts dans le domaine**, qui sont en mesure d'accomplir les formalités en ligne. Ils sont nombreux à proposer un service complet.

D'autre part, pour s'installer en tant qu'indépendant, il faudra :

- Valider le projet en réalisant une étude de marché ;
- Dresser un [bon business plan](#) pour soutien scolaire ;
- Lister les besoins ;
- Trouver un local (au besoin) ;
- Opter pour un statut juridique et s'enregistrer à l'Urssaf ;
- Souscrire une assurance professionnelle ;
- Se faire connaître ;
- Démarrer l'activité ;
- Se trouver des clients.

Il est bon de noter qu'en empruntant cette voie, il est recommandé d'avoir un niveau de diplôme suffisant **afin de rassurer les parents et de gagner en crédibilité**. Il faut au moins posséder un baccalauréat pour pouvoir enseigner auprès de lycéens et de collégiens.

Quels sont les avantages de créer une entreprise de soutien scolaire ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que **l'activité de soutien scolaire est en croissance depuis plus d'une vingtaine d'années** en France. Il reste intéressant de se lancer dans le domaine, aussi bien en tant que professeur indépendant que dirigeant d'entreprise.

Créer une entreprise de soutien scolaire ne requiert aucun prérequis, étant donné que l'activité n'est pas réglementée, et ne nécessite pas beaucoup de fonds. D'autre part, pour son activité de services à la personne, l'auto-entrepreneur en soutien scolaire peut demander un agrément simple pour bénéficier d'avantages

sociaux et fiscaux. Ses clients profiteront ainsi du crédit d'impôt.

Notons que **pour obtenir un agrément**, il est tenu de réaliser une activité entièrement dédiée aux services à la personne et d'avoir un casier judiciaire vierge. Il doit également avoir à sa disposition les moyens matériels, financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement de son entreprise.

FAQ

Qui peut faire du soutien scolaire ?

La plupart des professeurs de soutien scolaire sont des :

- Enseignants diplômés ;
- Étudiants ;
- Professionnels exerçant dans un secteur proche.

Précisons que pour pouvoir donner des cours particuliers en tant qu'indépendant, il faut être :

- Un travailleur non-salarié ;
- Plafonné à 77 700 euros annuels de CA ;
- Bénéficiaire du régime microsocial simplifié.

Comment s'y prendre pour faire de l'aide aux devoirs ?

Pour aider un enfant à faire ses devoirs efficacement, voici quelques conseils qui marchent :

- Ne pas effectuer les devoirs à sa place ;
- Lui offrir de meilleures conditions de travail ;
- Éviter de le stresser ;
- Adopter une attitude positive.

Quel tarif pour le soutien scolaire ?

Le tarif dépend du type de cours donné. Souvent, le cours particulier à domicile coûte entre 35 euros et 45 euros par heure. Après réduction d'impôt, il oscille par ailleurs entre 15 euros et 20 euros. Pour le cours en ligne, il faut prévoir 10 euros à 40 euros d'abonnement. À cela s'ajoute parfois le coût des éventuels services annexes.